

## SECTION D — TEXTILES; PAPIER

**D04 TRESSAGE; FABRICATION DE LA DENTELLE; TRICOTAGE; PASSEMENTERIES; NON-TISSÉS****D04B TRICOTAGE****Note(s)**

1. Dans la présente sous-classe, les groupes désignant des machines, appareils, dispositifs ou instruments couvrent également les procédés caractérisés par leur emploi ou dépendant de celui-ci, ainsi que les produits de ces procédés.
2. Les produits tricotés, c. à d. tricots (tissus à mailles tricotées), articles, ne sont classés dans la présente sous-classe que si leur structure présente des caractéristiques ayant un intérêt du point de vue tricotage.

**Schéma général**

TRICOT TRAME (MAILLES CUEILLIES) ET MACHINES À CET EFFET	
Procédés généraux et articles tricotés.....	1/00
Outils ou ustensiles à main; appareils ou métiers à usage domestique.....	3/00, 5/00, 7/08
Métiers rectilignes	
à aiguilles mobiles indépendantes; à aiguilles fixes.....	7/00, 11/00
Métiers circulaires	
à aiguilles mobiles indépendantes; à aiguilles à bec ou à barbes.....	9/00, 13/00
Parties constitutives ou dispositifs auxiliaires incorporés.....	15/00, 35/00
TRICOT CHAÎNE (MAILLES JETÉES) ET MACHINES À CET EFFET	
Procédés généraux et articles tricotés.....	21/00
Métiers	
rectilignes; d'autres types.....	23/00, 25/00
parties constitutives ou dispositifs auxiliaires incorporés.....	27/00, 35/00
APPAREILS AUXILIAIRES UTILISÉS AVEC LES MACHINES À TRICOTER.....	37/00
TRAVAUX AU CROCHET ET APPAREILS À CET EFFET	
Procédés; outils ou appareils.....	31/00, 33/00
Parties constitutives ou dispositifs auxiliaires incorporés.....	35/00
RÉPARATION; DÉFILAGE.....	17/00, 19/00
PROCÉDÉS ET APPAREILS DE TRICOTAGE NON PRÉVUS AILLEURS.....	39/00

**Tricotage de trame; Machines à cet effet**

<b>1/00</b>	<b>Procédés de tricotage trame pour la production de tricots ou d'articles ne dépendant pas de l'emploi de machines spéciales; Tricots ou articles définis par de tels procédés</b>	1/24	• • articles vestimentaires
		1/26	• • • bas
		1/28	• • • gants
<b>1/02</b>	• Tricots à couche de poils ou articles présentant des caractéristiques superficielles similaires	<b>3/00</b>	<b>Outils ou appareils à main pour le tricotage de trame</b>
<b>1/04</b>	• • caractérisés par la nature du fil	3/02	• Aiguilles
<b>1/06</b>	• Tricots ou articles indémaillables	3/04	• Protège-doigts; Tendeurs de fils
<b>1/08</b>	• • caractérisés par la matière du fil	3/06	• Supports ou réceptacles pour pelotes
<b>1/10</b>	• Tricots ou articles à dessins	<b>5/00</b>	<b>Appareils ou métiers pour le tricotage de trame sans aiguilles pour usage domestique (avec aiguilles D04B 7/08)</b>
<b>1/12</b>	• • caractérisés par la nature du fil		
<b>1/14</b>	• Autres tricots ou articles caractérisés principalement par l'emploi de matières spéciales pour le fil	<b>7/00</b>	<b>Métiers à tricoter rectilignes avec aiguilles mobiles indépendantes (métiers rectilignes avec aiguilles fixes D04B 11/00)</b>
<b>1/16</b>	• • fils synthétiques	7/02	• avec une fonture
<b>1/18</b>	• • fils élastiques	7/04	• avec deux fontures
<b>1/20</b>	• • • fils texturés	7/06	• • pour la formation de mailles d'envers ou de mailles retournées
<b>1/22</b>	• spécialement conçus pour le tricotage d'articles de configuration particulière	7/08	• pour usage domestique

- 7/10 • avec possibilité de diminutions ou d'augmentations pour la production de tricotés entièrement dimensionnés
- 7/12 • avec possibilité d'incorporer des fils de poil
- 7/14 • avec possibilité d'incorporer des fils dans l'épaisseur du tricot
- 7/16 • pour la production de tricotés faits en fils élastiques ou en contenant
- 7/18 • • incorporés comme fils tramés ou déposés dans le tricot
- 7/20 • avec possibilité de modifier la texture du tricot, p.ex. de tricot uni au tricot à côtes
- 7/22 • avec possibilité particulière pour commencer l'article, p.ex. avec bords indémaillables
- 7/24 • pour la production de tricotés à dessins
- 7/26 • • avec dessins de couleur
- 7/28 • • avec dessins de mailles
- 7/30 • spécialement adaptés pour le tricotage de tricotés de configuration particulière
- 7/32 • • tricotés tubulaires
- 7/34 • • • gants
- 9/00 Métiers circulaires pour le tricotage de trame avec des aiguilles mobiles indépendantes** (avec aiguilles à bec ou à barbe fixes D04B 13/00)
- 9/02 • avec une fonture
- 9/04 • • avec aiguilles à bec ou à barbe
- 9/06 • avec cylindre à aiguilles et cadran pour tricot à côtes
- 9/08 • • pour tricotés interlock
- 9/10 • avec deux cylindres à aiguilles pour la formation de tricotés à mailles d'envers ou à mailles retournées
- 9/12 • avec possibilité d'incorporer des fils de poil
- 9/14 • avec possibilité d'incorporer des fibres en bourre, p.ex. dans les tricotés à poils longs
- 9/16 • avec possibilité d'incorporer des fils dans l'épaisseur du tricot
- 9/18 • avec possibilité d'épissure lors de l'incorporation de fils de renforcement
- 9/20 • avec possibilité de diminutions ou d'augmentations; avec mouvement de va-et-vient, p.ex. pour le tricotage des parties rectilignes
- 9/22 • avec possibilité de modifier la texture de tricot, p.ex. de tricotés unis à tricotés à côtes
- 9/24 • avec possibilité particulière pour commencer un article, p.ex. avec bords indémaillables
- 9/26 • pour la production de tricotés à dessins
- 9/28 • • avec dessins de couleur
- 9/30 • • • par rayures
- 9/32 • • • • par rayures en chaîne
- 9/34 • • • par vanisage
- 9/36 • • • Motifs intarsia obtenus par mouvement de va-et-vient
- 9/38 • • avec des effets de mailles
- 9/40 • avec possibilité de transfert du tricot d'une machine à une autre
- 9/42 • spécialement conçus pour la production de tricot de configuration particulière
- 9/44 • • articles tubulaires allongés de faible diamètre, p.ex. gaines pour câbles (guipage de câbles électriques H01B 13/22)
- 9/46 • • bas ou parties de bas
- 9/48 • • • bas indémaillables
- 9/50 • • • • bas à mailles invisibles
- 9/52 • • • bas orthopédiques
- 9/54 • • • revers, p.ex. revers doubles ou rabattus
- 9/56 • • • parties de talon ou pointe
- 9/58 • • • gants
- 11/00 Métiers à tricoter rectilignes type Cotton avec aiguilles fixes** (métiers rectilignes avec aiguilles mobiles indépendantes D04B 7/00)
- 11/02 • avec une fonture
- 11/04 • avec deux fontures
- 11/06 • avec possibilité de diminutions ou d'augmentations pour la production de tricotés entièrement dimensionnés
- 11/08 • avec possibilité d'incorporer des fils de poil
- 11/10 • avec possibilité d'incorporer des fils dans l'épaisseur du tricot
- 11/12 • pour la production de tricotés à partir de fils élastiques ou par incorporation de fils élastiques
- 11/14 • avec possibilité de changer la texture du tricot, p.ex. du tricot uni au tricot côtes
- 11/16 • avec dispositif particulier pour commencer les articles, p.ex. avec bords indémaillables
- 11/18 • pour produire des tricotés à dessins
- 11/20 • • avec des dessins de couleur
- 11/22 • • avec des effets de maille
- 11/24 • avec possibilité de transférer les articles tricotés d'une machine à l'autre
- 11/26 • spécialement adaptés pour la production d'articles d'une configuration particulière
- 11/28 • • bas ou éléments de bas
- 11/30 • • • bas indémaillables
- 11/32 • • • à revers, p.ex. revers doubles ou rabattus
- 11/34 • • • parties de talon ou pointe
- 11/36 • • autres articles vestimentaires
- 13/00 Métiers circulaires à aiguilles à bec ou à barbe pour le tricotage de trame, p.ex. mailleuses** (avec des aiguilles mobiles indépendantes D04B 9/00)
- 13/02 • avec aiguilles horizontales
- 15/00 Parties constitutives de métiers à tricoter trame, ou dispositifs auxiliaires incorporés, limités à ce type de machines** (dispositifs ou accessoires non soumis à cette limitation D04B 35/00)
- 15/02 • Poinçons pour transférer les mailles
- 15/04 • • pour métiers à tricoter rectilignes type Cotton
- 15/06 • Platines
- 15/08 • Dispositifs d'ouverture de clapets d'aiguilles; Brosses
- 15/10 • Fontures
- 15/12 • • Dispositifs de chevalement appropriés
- 15/14 • Cylindres à aiguilles
- 15/16 • • Dispositifs de commande pour mouvement de va-et-vient
- 15/18 • Plateaux de report
- 15/20 • Barres à aiguilles
- 15/22 • • Dispositifs d'entraînement à cet effet
- 15/24 • Têtes de platines; Barres de platines
- 15/26 • Chevalets
- 15/28 • Presses à aiguilles
- 15/30 • Dispositifs de commande des barres de jeteurs de fil
- 15/32 • Systèmes à came ou ensembles de commandes des organes de tricotage
- 15/34 • • pour plateaux de report
- 15/36 • • pour métiers à tricoter rectilignes
- 15/38 • Dispositifs pour fournir, alimenter ou guider les fils aux aiguilles
- 15/40 • • Supports pour bobines de fils ou analogues
- 15/42 • • • Bâtis pour assemblages de plusieurs dispositifs d'enroulement

- 15/44 • • Dispositifs de tension pour fils individuels
- 15/46 • • • pour fils élastiques
- 15/48 • • Dispositifs d'alimentation du fil
- 15/50 • • • pour fils élastiques
- 15/52 • • • pour métiers à tricoter rectilignes type Cotton
- 15/54 • • Guide-fils
- 15/56 • • • pour métiers à tricoter rectilignes
- 15/58 • • • pour métiers à tricoter circulaires; Dispositifs de changement de fils
- 15/60 • • • • avec dispositifs pour pincer ou sectionner le fil
- 15/61 • • • • • aménagé à l'intérieur d'un cercle d'aiguilles
- 15/62 • • • • avec des noueurs de fils
- 15/64 • • • pour métiers à tricoter rectilignes type Cotton
- 15/66 • Dispositifs pour déterminer ou commander les dessins
- 15/68 • • caractérisés par les organes de tricotage utilisés
- 15/70 • • • dans des métiers à tricoter rectilignes
- 15/72 • • • dans des métiers à tricoter rectilignes type Cotton
- 15/74 • • • Tambours à dessin
- 15/76 • • • Roues à dessin
- 15/78 • • • Dispositifs électriques
- 15/80 • • caractérisés par les guide-fils utilisés
- 15/82 • • caractérisés par les cames à aiguilles utilisées
- 15/84 • • Cartons ou mécanismes Jacquard (appareils à perforer les cartons D03C)
- 15/86 • • • dans des métiers à tricoter rectilignes
- 15/88 • Dispositifs d'enroulement ou de tirage pour articles tricotés
- 15/90 • • pour des métiers à tricoter rectilignes
- 15/92 • • pneumatique
- 15/94 • Mécanismes d'entraînement non prévus ailleurs
- 15/96 • • dans des métiers à tricoter rectilignes
- 15/98 • • dans des métiers à tricoter rectilignes type Cotton
- 15/99 • • commandés électriquement
- Réparation ou défilage des tricots**
- 17/00 Réparation d'articles tricotés par des procédés de tricotage**
- 17/02 • par reprise
- 17/04 • par raccourage
- 19/00 Défilage d'articles tricotés**
- Tricotage chaîne; Machines à cet effet**
- 21/00 Procédés de tricotage chaîne pour la production de tricots ou articles qui ne dépendent pas de l'emploi de machines particulières; Tricots ou articles définis par de tels procédés**
- 21/02 • Tricots à poil ou articles présentant des caractéristiques superficielles similaires
- 21/04 • • caractérisés par la nature du fil
- 21/06 • Tricots ou articles à motifs (tricots à jour D04B 21/10)
- 21/08 • • caractérisés par la nature du fil
- 21/10 • Tricots à jour
- 21/12 • • caractérisés par la nature du fil
- 21/14 • Tissus caractérisés par l'incorporation par tricotage de fils de renforcement, de fils de liage ou de fils décoratifs, dans un ou plusieurs fils, nappe ou couche de tissu; Tricots incorporant de petits éléments auxiliaires, p.ex. à des fins décoratives (tricots à poil D04B 21/02; non-tissés en général D04H)
- 21/16 • • incorporant des fils synthétiques
- 21/18 • • incorporant des fils élastiques
- 21/20 • spécialement conçus pour le tricotage d'articles à configuration particulière
- 23/00 Métiers à tricoter chaîne rectiligne**
- 23/02 • avec deux fontures
- 23/04 • avec aiguilles à tricoter mobiles indépendantes
- 23/06 • pour produire des tricots en fils élastiques ou en comportant
- 23/08 • avec possibilité d'incorporer des fils de poil
- 23/10 • pour tricotage à travers des couches de fil, nappe, ou couches de tissu ou autour d'une matière tendue à âme
- 23/12 • avec possibilité d'incorporer des trames non tricotées de lisière à lisière
- 23/14 • avec possibilité d'incorporer de petits éléments auxiliaires, p.ex. à des fins décoratives
- 23/16 • spécialement adaptés pour produire des tricots ou panneaux d'article d'une forme ou d'une configuration particulières
- 23/18 • • avec possibilité de diminuer ou augmenter
- 23/20 • • pour produire des panneaux de jambes de bas
- 23/22 • avec des moyens particuliers de guidage du fil
- 23/24 • avec dispositifs presse-aiguilles entaillées pour former les dessins
- 25/00 Métiers tricots chaîne, non prévus ailleurs**
- 25/02 • Métiers pour tricots tubulaires
- 25/04 • Métiers milanais
- 25/06 • Métiers à crochet pour galons
- 25/08 • • pour tricots à poil
- 25/10 • • pour tricots avec dessins
- 25/12 • • • avec guide-fils trame indépendamment mobiles commandés par mécanisme Jacquard
- 25/14 • • spécialement adaptés pour produire des articles de configuration particulière
- 27/00 Parties constitutives de métiers pour tricots chaîne, ou dispositifs auxiliaires incorporés, limités aux métiers de ce type (parties constitutives ou dispositifs auxiliaires non soumis à cette limitation D04B 35/00)**
- 27/02 • Guide-fils chaîne
- 27/04 • Platines d'abattage
- 27/06 • Barres à aiguilles; Barres de platines d'abattage
- 27/08 • • Dispositifs d'entraînement à cet effet
- 27/10 • Dispositifs pour approvisionner, alimenter ou guider les fils vers les aiguilles
- 27/12 • • Dispositifs de tension pour fils individuels
- 27/14 • • Aménagements des barres de tension du fil
- 27/16 • • Ensembles; Paliers à cet effet
- 27/18 • • • Dispositifs de freinage d'ensemble pour la tension du fil
- 27/20 • • • Dispositifs d'entraînement de l'ensemble de chaîne
- 27/22 • • • commandés électriquement
- 27/24 • • Assemblages de barres de guide-fils
- 27/26 • • • Dispositifs de chevalement appropriés
- 27/28 • • • • avec aménagements pour réduire le nombre des éléments de chaîne à dessins

## D04B

- 27/30 • • • • avec transmission comprenant des dispositifs multiplicateurs de puissance
- 27/32 • • • avec guide-fils indépendamment mobiles, commandés par mécanismes Jacquard
- 27/34 • Dispositifs d'enroulement ou de tirage pour articles tricotés
- 27/36 • • avec templets

### Tricotage crochet; Appareils à cet effet

#### **31/00 Procédés de tricotage crochet utilisés pour la production des tricots ou articles**

- 31/02 • Bandes ou fils au crochet

#### **33/00 Outils ou appareils pour le tricotage crochet**

(machines pour le galon au crochet pour tricotage chaîne D04B 25/06)

#### **35/00 Parties constitutives de machines à tricoter ou dispositifs auxiliaires incorporés non prévus ailleurs**

- 35/02 • Outils ou instruments de tricotage non prévus dans les groupes D04B 15/00 ou D04B 27/00 (fabrication des aiguilles B21G 1/00)
- 35/04 • • Aiguilles à clapet
- 35/06 • • Aiguilles à piston (languette coulissante)
- 35/08 • • Aiguilles à bec ou à barbe
- 35/10 • Dispositifs indicateurs, avertisseurs ou de sécurité, p.ex. mouvements d'arrêt
- 35/12 • • sensibles à la consommation du fil
- 35/14 • • sensibles aux cassures de fil

## D04C FABRICATION DES TRESSSES OU DES DENTELLES, Y COMPRIS LE TULLE-BOBINOT OU LES DENTELLES CHIMIQUES; MÉTIERS À TRESSSES; TRESSSES; DENTELLES (métiers pour la fabrication de semelles en partant de matériaux en bandes A43D 29/00; travail du jonc B27J 1/00)

#### **1/00 Tresses ou dentelles, p.ex. dentelles aux fuseaux; Leurs procédés de fabrication**

- 1/02 • faites avec des matériaux particuliers
- 1/04 • • Dentelles chimiques ou similaires
- 1/06 • Tresses ou dentelles destinées à des usages particuliers
- 1/08 • • Tulles
- 1/10 • • • Tulles façonnés
- 1/12 • • Cordons, lacets ou mèches
- 3/00 Métiers à tresses ou à dentelles**
- 3/02 • avec porte-bobines guidés exclusivement par des platines ou fuseaux
- 3/04 • • avec porte-bobines guidés à mouvement alternatif et course limitée
- 3/06 • • avec porte-bobines se déplaçant toujours dans le même sens avec course sans fin
- 3/08 • • avec moyens pour introduire des fils ou des tresses supplémentaires
- 3/10 • • avec moyens pour faire des festons ajourés en bordure, des motifs en relief, ou des trous
- 3/12 • • avec moyens pour introduire des fils d'âme
- 3/14 • • Porte-bobines
- 3/16 • • • pour bobines horizontales
- 3/18 • • • pour bobines verticales
- 3/20 • • Agencement des fuseaux et des guides ou des platines dans le métier

- 35/16 • • • avec détecteurs associés à une série de fils
- 35/18 • • sensibles à la rupture, la mauvaise position ou le fonctionnement défectueux de mécanismes de tricotage
- 35/20 • • sensibles aux défauts, p.ex. trous, dans les articles tricotés
- 35/22 • Dispositifs pour le traitement préparatoire des fils
- 35/24 • • par humidification ou lubrification
- 35/26 • • par chauffage
- 35/28 • Dispositifs de graissage pour les pièces de machines (en général F16N)
- 35/30 • Dispositifs pour la régulation de la température des parties de machines
- 35/32 • Dispositifs pour l'enlèvement des duvets et bourres
- 35/34 • Dispositifs de coupe pour les tricots
- 35/36 • Dispositifs pour l'impression, l'enduction ou le grattage des tricots

#### **37/00 Appareils ou dispositifs auxiliaires employés avec les métiers à tricoter** (cartons de Jacquard, chaînes à dessins, appareils à perforer les cartons D03C)

- 37/02 • avec des métiers à tricoter trame
- 37/04 • • pour insertion ou réglage des aiguilles à dessin ou éléments semblables dans les tambours ou les roues à dessin
- 37/06 • avec des métiers à tricoter chaîne

#### **39/00 Procédés, appareillages ou machines de tricotage non prévus ailleurs**

- 39/02 • avec support du travail en forme de vis
- 39/04 • adaptés pour le tricotage combiné chaîne et trame
- 39/06 • adaptés pour tricotage et tissage combinés
- 39/08 • Machines à coudre modifiées pour le tricotage

5/00	<b>Métiers à tulle ou à tulle-bobinot</b> (bobines B65H 75/02)	5/16	• Dispositifs d'alimentation ou de guidage des fils de chaîne
5/02	• Métiers à tulle pour filet	5/18	• • Barres-guide; Moyens de guidage à cet effet; Introduction des dessins par leur action
5/04	• Métiers à rideaux en filet ou dentelle	5/20	• • Sélecteurs ou platines; Introduction des dessins par leur action
5/06	• Métiers à dentelle par enroulement des fils les uns sur les autres	5/22	• Dispositifs pour les pièces tombant du métier
5/08	• Chariots à bobines	5/24	• Dispositifs d'entraînement; Mécanismes de mise en marche ou d'arrêt
5/10	• Guides de chariots à bobines; Entraînements pour le balancement des chariots à bobines	5/26	• Dispositifs auxiliaires
5/12	• Commandes pour le déplacement des chariots à bobines		
5/14	• • Introduction de dessins	<b>7/00</b>	<b>Outils ou appareils pour la fabrication à la main des tresses ou dentelles</b>

**D04D PASSEMENTERIES; RUBANS OU BANDES NON PRÉVUS AILLEURS** (accessoires ou garnitures pour chapeaux, p.ex. bandes pour chapeaux A42C 5/00; art décoratif B44; filés ou fils D02G; tissage D03; tresses ou dentelles D04C; articles non tissés D04H)

### Note(s)

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- "passementeries" signifie les articles de décoration ou d'ornementation fabriqués partiellement ou complètement en textile ou matériau similaire ou bandes d'étoffes ou matériaux similaires réalisés pour être utilisés comme éléments de décoration ou d'ornementation non prévus ailleurs.

<b>1/00</b>	<b>Cordelières ou garnitures en longueur à usage décoratif ou ornemental faites de matières filamenteuses</b> (cordes ou câbles en général D07B)	7/08	• • Glands ou franges à glands
1/02	• en torsadant des brins ou cordons autour d'une âme centrale	7/10	• • Accessoires décoratifs en forme de nœuds (nœuds de cravate régata ou papillon tout faits A41D 25/02)
1/04	• par incorporation de perles ou d'articles d'apparence similaire, aux matières filamenteuses ou en les enfilant	<b>9/00</b>	<b>Rubans, bandes, bourdons, galons, bandes perlées ou autres bandes décoratives ou ornementales non prévus ailleurs</b> (fabriqués comme produits stratifiés B32B; ficelles plates ou liens pour l'emballage B65D; rubans adhésifs C09J 7/02; fabriqués par tissage D03; fabriqués par tressage D04C)
<b>3/00</b>	<b>Chenilles</b> (fils chenille D02G; fabrication de chenilles par tissage D03D)	9/02	• fabriqués par pliage de bandes d'étoffe suivant leur longueur
<b>5/00</b>	<b>Franges</b> (à glands D04D 7/08)	9/04	• réalisés à partir de différentes bandes ou éléments
<b>7/00</b>	<b>Articles textiles décoratifs ou ornementaux</b>	9/06	• fabriqués par le travail des plastiques
7/02	• Articles plats		
7/04	• Articles à trois dimensions (boutons d'ornement A44B 1/04)	<b>11/00</b>	<b>Appareils ou dispositifs pour le passage des rubans</b> (aiguilles D05B)
7/06	• • Boules à poils, p.ex. pompons		

**D04G FABRICATION DES FILETS PAR NOUAGE DE MATÉRIAUX FILAMENTEUX; FABRICATION DES TAPIS OU TAPISSERIES À POINTS NOUÉS; NOUAGE NON PRÉVU AILLEURS** (noueurs pour moissonneuses A01D 59/04; filets métalliques B21F; liage d'articles par nouage B65B; nouage en association avec le bobinage ou le dévidage B65H 69/00; nouage au cours du tissage D03J; fabrication des filets, tapis ou tapisseries par d'autres techniques, voir les sous-classes appropriées)

<b>1/00</b>	<b>Fabrication de filets par nouage de matériaux filamenteux</b>	<b>3/00</b>	<b>Fabrication de tapis ou tapisseries à points noués</b>
1/02	• sur machines	3/02	• à la main; Outils à cet effet
1/04	• • en utilisant un seul fil	3/04	• à l'aide de machines
1/06	• • en utilisant un seul fil et une série de fils	<b>5/00</b>	<b>Nouage non prévu ailleurs</b>
1/08	• • en utilisant deux séries de fils		

## D04G

**D04H FABRICATION DES TISSUS TEXTILES, p.ex. À PARTIR DE FIBRES OU MATÉRIAUX FILAMENTEUX** (tissage D03; tricotage D04B; tressage D04C; fabrication de filets D04G; couture D05B; implantation de poils ou touffes par piquage D05C; finition des "non-tissés" D06); **ARTICLES FAITS À L'AIDE DE CES PROCÉDÉS OU APPAREILLAGE, p.ex. FEUTRES, NON-TISSÉS; OUATE; NAPPE** (étouffes non tissées ayant une couche intermédiaire ou externe de genre différent, p.ex. une étoffe tissée, B32B)

### Note(s)

1. Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
  - "non-tissés" signifie des articles formés entièrement ou partiellement de matériau textile à l'aide de procédés comportant des opérations autres que le tissage, le tricotage, la fabrication de dentelles ou le nouage de filés, fils ou filaments, dont traitent d'autres sous-classes de la section D. Elle embrasse les feutres, l'ouate et les nappes.
2. Dans la présente sous-classe:
  - quelques-uns de ces non-tissés peuvent également être considérés comme des "stratifiés" dans le sens de la sous-classe B32B et un autre classement dans ladite sous-classe doit être considéré en relation avec les notes qui s'y rapportent;
  - dans le cas où la fabrication de ces articles nécessite l'emploi de composés chimiques particuliers ou compositions, p.ex. pour traiter ou lier les fibres, filaments ou fils, il y aurait lieu de considérer également un autre classement dans d'autres sous-classes appropriées.
3. En variant les proportions de fibres ou de fils et les composés chimiques ou compositions, le produit final peut avoir l'apparence de papier, carton, cuir ou analogue.

### Schéma général

#### TYPES OU STRUCTURES DES PRODUITS NON TISSÉS, APPAREILS ET PROCÉDÉS DE FABRICATION À CET EFFET

A partir de: fibres coupées ou courtes; fils ou filaments longs; leur mélange.....	1/00, 3/00, 5/00
A couche de poils.....	11/00
Autres produits non tissés.....	13/00
APPAREILS DE FEUTRAGE; MACHINES D'AIGUILLETAGE.....	17/00, 18/00

#### Catégories ou types de non-tissés; Appareils ou procédés pour la fabrication de tels produits

<b>1/00 Non-tissés formés uniquement ou principalement de fibres coupées ou autres fibres similaires relativement courtes</b>	1/42	• • caractérisés par l'emploi de certaines sortes de fibres dans la mesure où cet emploi n'a pas d'influence prépondérante sur la consolidation du voile
1/02 • Ouate; Nappe (cardage D01G)	1/44	• • les voiles ou couches étant renforcées par des moyens mécaniques, p.ex. par roulage
1/04 • à partir de voiles ou couches composés de fibres possédant des propriétés cohésives réelles ou potentielles, p.ex. fibres naturelles, fibres artificielles préétirées ou fibrillées (appareils de feutrage D04H 17/00)	1/45	• • • par formation de mailles ou de points imbriqués entre un certain nombre de fibres (tricotage D04B; couture D05B) [4]
1/06 • • par traitement en vue de produire un effet de retrait, gonflement, crêpage ou ondulation des fibres (ondulation ou crêpage des fibres, filaments, ou fils D02G 1/00)	1/46	• • • par aiguilletage ou opérations similaires pour provoquer l'enchevêtrement des fibres (D04H 1/45 a priorité; machines d'aiguilletage D04H 18/00) [4]
1/08 • • et durcis par feutrage; Feutres ou produits feutrés	1/48	• • • • en combinaison avec au moins une autre méthode de consolidation, p.ex. avec application d'agents de liage
1/10 • • • Feutres faits de mélanges de fibres	1/50	• • • par traitement pour produire un effet de retrait, gonflement, crêpage ou ondulation, des fibres (crêpage ou ondulation des fibres, filaments ou fils D02G 1/00)
1/12 • • • et incorporant des fibres organiques artificielles	1/52	• • • par application ou insertion d'éléments de liage filamenteux (tricotage D04B; couture D05B)
1/14 • • • et incorporant des fibres inorganiques	1/54	• • par soudage des fibres ensembles, p.ex. par fusion partielle ou dissolution (en combinaison avec l'aiguilletage D04H 1/48)
1/16 • • • Feutres lamellés dans lesquels les différentes couches sont réunies par un traitement de feutrage	1/56	• • • en association avec la formation de la fibre, p.ex. suivant immédiatement l'extrusion des fibres en brin
1/20 • • • Feutres incorporant des éléments insérés, ou des accessoires, p.ex. dans un but décoratif	1/58	• • par application, incorporation ou activation d'agents de liage chimique ou thermoplastique, p.ex. adhésifs (en combinaison avec l'aiguilletage D04H 1/48)
1/22 • • • Articles tridimensionnels formés par des opérations de feutrage	1/60	• • • l'agent de liage étant appliqué à l'état sec, p.ex. agents thermo-activables à l'état solide ou fondu, et application de chaleur subséquente
1/24 • • • Couvertures feutrées sous forme d'articles tridimensionnels		
1/40 • à partir de voiles ou couches composés de fibres ne possédant pas des propriétés cohésives réelles ou potentielles		

- 1/62 • • • • à des points ou emplacements espacés
- 1/64 • • • l'agent de liage étant appliqué à l'état humide, p.ex. agents chimiques en dispersion ou solution
- 1/66 • • • • à des points ou emplacements espacés (D04H 1/68 a priorité)
- 1/68 • • • • l'agent de liage étant appliqué sous la forme de mousse
- 1/70 • caractérisés par la méthode de formation des voiles ou couches, p.ex. par la réorientation des fibres (dispositifs de formation de nappes D01G 25/00; fabrication de feuilles de papier par voie humide D21F, D21H) [4]
- 1/72 • • les fibres étant disposées au hasard
- 1/74 • • les fibres étant orientées, p.ex. parallèles
- 3/00 Non-tissés formés uniquement ou principalement de fils ou de matériaux filamenteux similaires de bonne longueur**
- 3/02 • caractérisés par la méthode de formation des voiles ou couches, p.ex. par la réorientation des fils ou filaments (dispositifs de formation de nappes D01G 25/00; fabrication de feuilles de papier par voie humide D21F, D21H) [4]
- 3/03 • • au hasard
- 3/04 • • avec parcours rectiligne, p.ex. se croisant à angles droits
- 3/05 • • dans un autre dessin, p.ex. zig-zag, sinusoïde
- 3/07 • • autrement que suivant une surface plane, p.ex. tubulaire
- 3/08 • caractérisés par la méthode de renforcement ou de consolidation
- 3/10 • • avec liages faits mécaniquement entre fils et filaments (machines à aiguilleter D04H 18/00; tricotage D04B; couture D05B)
- 3/12 • • avec filaments ou fils retenus ensemble par des agents de liage chimiques ou thermo-activables, p.ex. adhésifs, appliqués ou incorporés sous une forme liquide ou solide
- 3/14 • • avec liages produits par soudage entre fils thermoplastiques ou filaments
- 3/16 • • • avec liages entre filaments thermoplastiques produits en relation avec la formation des filaments, p.ex. suivant immédiatement l'extrusion [4]
- 5/00 Non-tissés formés de mélanges de fibres relativement courtes et de fils ou de matériaux filamenteux similaires de bonne longueur**
- 5/02 • renforcés ou consolidés par des méthodes mécaniques, p.ex. aiguilletage (machines à aiguilleter D04H 18/00; tricotage D04B; couture D05B)
- 5/04 • renforcés ou consolidés par application ou incorporation d'agents de liage chimiques ou thermo-activables sous une forme solide ou liquide
- 5/06 • renforcés ou consolidés par soudage à d'autres fibres thermoplastiques, filaments ou fils
- 5/08 • caractérisés par la méthode de formation des voiles ou couches, p.ex. par réorientation des fibres ou fils (dispositifs pour la formation de nappes D01G 25/00; fabrication de feuilles de papier par voie humide D21F, D21H) [4]
- 11/00 Non-tissés à couche de poils** (produits stratifiés formant des non-tissés B32B; tissus à couche de poils D03D; implantation de poils ou touffes D05C)
- 11/04 • formés par le pliage en zigzag d'un voile ou d'une couche de fibres en brins, filaments ou fils, consolidés ou renforcés aux points de pliage
- 11/08 • formés par la création d'un poil sur au moins une surface de non-tissés sans l'addition de matériaux de formation du poil, p.ex. par aiguilletage ou retrait différentiel (machines d'aiguilletage D04H 18/00)
- 13/00 Autres non-tissés**
- 13/02 • Production de non-tissés par défibrillation partielle de bandes thermoplastiques orientées [4]
- 
- 17/00 Appareils de feutrage**
- 17/10 • par feutrage entre rouleaux, p.ex. rouleaux chauffants
- 17/12 • • Appareils à rouleaux multiples
- 18/00 Machines d'aiguilletage**